

Autorité d'audit
Commission interministérielle de contrôle sur les fonds européens (CICC)
(cf. décret n°2008- 548 du 11 juin 2008)

RAPPORT DE CONTRÔLE D'OPERATION
au titre de l'échantillon statistique

Fonds	
Objectif	
Programme*	
N° CCI	200X FR XXX PO XXX

* Pour le programme FSE national, préciser : volet central ou régional

Opération contrôlée	
n° PRESAGE	
Bénéficiaire :	
Intitulé	
Années de référence de la tranche contrôlée²	

Remarque liminaire

Ce rapport comporte, outre une synthèse, deux parties. La procédure contradictoire est menée sur l'ensemble du rapport avec le service instructeur¹. La procédure contradictoire avec le bénéficiaire est limitée à la partie « contrôle auprès du bénéficiaire ». La partie « contrôle auprès du bénéficiaire » est envoyée en même temps au bénéficiaire et au service instructeur.

Cadre juridique

Règlement (CE) n° 1828/2006 modifié de la Commission du 8 décembre 2006 (notamment articles 16 et 17) qui fixe les obligations en matière de contrôle des opérations, en application de l'article 62 § 1 point b) du règlement (CE) n° 1083/2006 modifié du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le fonds européen de développement régional et le fonds social européen.

Programme de contrôles arrêté par la CICC, portant sur les opérations au titre desquelles des dépenses ont été certifiées à la Commission européenne entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2009².

Objet du contrôle

Le contrôle vise à s'assurer que :

- a) l'opération répond aux critères de sélection du programme opérationnel, a été réalisée conformément à la décision d'approbation et satisfait à toute condition applicable concernant sa fonction et son utilisation ou les objectifs à atteindre ;
- b) les dépenses déclarées correspondent aux pièces comptables et justificatives conservées par le bénéficiaire ;
- c) les dépenses déclarées sont conformes aux règles communautaires et nationales ;

¹ Le respect de délais réalistes mais stricts doit être imposé, le contrôle, commencé après le début de l'année n devant impérativement totalement achevé au 30 juin de la même année.

² Ce rapport-type distingue les constats opérés sur les dépenses certifiées à la Commission européenne au titre de l'année de référence et sur les dépenses des autres années. Pour la première campagne de contrôles, qui se déroulera début 2010, les dépenses de « l'année de référence » sont le total des dépenses certifiées à la Commission européenne en 2009. Aucune dépense n'ayant été certifiée à la Commission en 2007 et 2008, les tableaux portant sur les dépenses des autres années ne devraient donc pas être servis sauf si les contrôleurs vérifient des dépenses de 2010.

d) la participation publique a été payée au bénéficiaire conformément à l'article 80 du règlement (CE) n° 1083/2006.

Nom et qualité des personnes chargées du contrôle		
Nom et prénom	administration	qualité

NB : aucun contrôleur ne doit avoir été associé à l'instruction, à la gestion ou à la certification du dossier.

Date du contrôle	
auprès du service instructeur :	
auprès du bénéficiaire :	

Date du contrôle précédent (le cas échéant)	
auprès du service instructeur :	
auprès du bénéficiaire :	

Suivi des délais	
Référence de la lettre de la CICC demandant le contrôle	
Rapport de contrôle initial envoyé au service instructeur le	
Rapport de contrôle initial envoyé au bénéficiaire le	
Réponse du service instructeur le	
Réponse du bénéficiaire le	
Date d'envoi du rapport définitif au service instructeur	
Date d'envoi du rapport définitif au gestionnaire	

SYNTHESE DES CONCLUSIONS DES CONTRÔLEURS

1. Principaux constats

1.1 Points forts et points faibles

1.2 Problèmes systémiques³ éventuellement identifiés

Tableau 7

Problèmes identifiés	
Organisme à l'origine du problème : autorité de gestion, autorité de certification, organisme intermédiaire, bénéficiaire.	
Nature du problème	
Identification du périmètre (mesure, type de bénéficiaires, dispositif...) susceptible d'être concerné.	
Si possible, évaluation du montant des dépenses (DTE et fonds structurel) du périmètre identifié.	
Mesures correctives proposées pour corriger les problèmes systémiques identifiés	
Pour les opérations déjà programmées	
Modifications à apporter pour l'avenir : modification de procédures, document-type, sensibilisation de service instructeur, contrôle qualité gestion ou contrôle qualité certification etc.	

1.3 Synthèse des conclusions des contrôleurs sur les dépenses totales éligibles (DTE) et sur le montant fonds structurel dû pour l'opération n° XXXX

Tableau 8

Dépenses de l'année de référence ⁴	Montant (€)	Motifs
Dépenses de l'opération certifiées à la Commission européenne ⁵		
Dépenses contrôlées (a)		
Dépenses inéligibles (b)		
Recettes* (c)		

³ Les problèmes systémiques sont des problèmes susceptibles d'avoir des conséquences financières pouvant concerner d'autres opérations. Par exemple problème concernant l'éligibilité de l'opération, la qualité du contrôle de service fait, une insuffisance du conventionnement (insuffisance des annexes techniques et financières ou absence de certaines clauses pour les paiements alternatifs), etc.

⁴ Pour les contrôles opérés en 2010 les années de référence couvrent les dépenses certifiées au titre des années 2007, 2008 et 2009. Le tableau suivant ne devra pas être rempli.

⁵ Pour les programmes pour lesquels les appels de fond ne sont pas établis à partir de PRESAGE, préciser s'il s'agit de dépenses écrites.

Dépenses réintégréés** (d)		
Dépenses éligibles retenues par le contrôle (= a - b - c + d)		
Dépenses retenues par les CSF		
Fonds européen dû, selon le contrôle		
Fonds européen payé à la date du contrôle		

*Attention, il s'agit ici uniquement des recettes à déduire (produits de l'action au sens de l'article 55 du règlement 1083/2006). Cet item renvoie à une fiche de recettes qui explique les modalités de calcul et de prise en compte de celles-ci. Cette fiche doit être annexée au contrôle.

** Par exemple : dépenses écartées à tort ou non examinées lors du CSF ou dépenses écartées.

Tableau 9

Dépenses des autres années	Montant (€)	Motifs
Dépenses de l'opération certifiées à la Commission européenne		
Dépenses contrôlées (a)		
Dépenses inéligibles (b)		
Recettes* (c)		
Dépenses réintégréés** (d)		
Dépenses éligibles retenues par le contrôle (= a - b - c + d)		
Dépenses retenues par les CSF		
Montant fonds européen dû, selon le contrôle		
Montant fonds européen payé		

*Attention, il s'agit ici uniquement des recettes à déduire (produits de l'action au sens de l'article 55 du règlement 1083/2006). Cet item renvoie à une fiche de recettes qui explique les modalités de calcul et de prise en compte de celles-ci. Cette fiche doit être annexée au contrôle.

** Par exemple : dépenses écartées à tort ou non examinées lors du CSF ou dépenses écartées.

2. Propositions définitives pour suite à donner sur l'opération n° PRESAGE XXX

Tableau 10

Corrections financières proposées pour l'ensemble de l'opération	
Dépenses totales de l'opération (en €)	
Dépenses totales éligibles retenues par le contrôle	
Dépenses certifiées à la Commission européenne	
Dépenses irrégulières à retirer de PRESAGE	
Montant fonds européen dû suite au contrôle	
Montant fonds européen versé à la date du contrôle	
Montant fonds européen versé à tort et à récupérer	
Corrections sur cofinancements nationaux*	

Tableau 11 : issu du tableau 4 après procédure contradictoire

dont dépenses de l'opération pour l'année de référence 20XX (en €)	
Dépenses éligibles retenues par le contrôle	
Dépenses certifiées à la Commission européenne	

Dépenses irrégulières à retirer de PRESAGE	
Montant fonds européen dû suite au contrôle	
Montant fonds européen versé à la date du contrôle	
Montant fonds européen versé à tort et à récupérer	
Corrections sur cofinancements nationaux*	

Tableau 12 : issu du tableau 5 après procédure contradictoire

<i>et dont dépenses de l'opération pour les autres années (en €)</i>	
Dépenses éligibles retenues par le contrôle	
Dépenses certifiées à la Commission européenne	
Dépenses irrégulières à retirer de PRESAGE	
Montant fonds européen dû suite au contrôle	
Montant fonds européen versé à la date du contrôle	
Montant fonds européen versé à tort et à récupérer	
Corrections sur cofinancements nationaux*	

* Le point définitif sur les cofinancements ne peut être effectué que lorsque l'opération contrôlée est effectivement terminée ou lorsque le bénéficiaire transmet à l'autorité de gestion les informations sur les cofinancements.

Autres suites éventuelles (par exemple, suite judiciaire) :

Date de communication d'irrégularité à l'OLAF (si irrégularité et préjudice en montant fonds structurel supérieur à 10 000 €) :

Fait à

le.....

Signature des contrôleurs

Décision de l'autorité de gestion sur les suites à donner, au regard des conclusions des contrôleurs

Date
Signature

CONTRÔLE AUPRES DU SERVICE INSTRUCTEUR

Identification de l'opération contrôlée
--

Numéro PRESAGE :	
Numéro local :	

Identification du bénéficiaire	
Nom	
Adresse	

Statut	oui	non
Personne morale de droit public		
Personne morale de droit privé		
<i>Si oui, détailler : PME, entreprise individuelle, société, association...</i>		
Personne physique		

Nom et qualité de la (des) personne(s) rencontrée(s) et dates du contrôle :

Caractéristiques de l'opération	
Intitulé	
Localisation	
Date de programmation de l'opération ⁶	
Période prévue de réalisation de l'opération	
Objet principal de l'opération	

Références financières de la convention	
Coût total	
Assiette éligible retenue	
Montant de la subvention accordée	
Taux de fonds européen accordé	
Montant d'aides publiques	
Taux d'aides publiques nationales	

	oui	non
Paiement alternatif		
Opération soldée		

⁶ Cette date est celle du comité de programmation initial.

Tableau 1

Budget et plan de financement de l'acte attributif ou du dernier avenant				
Postes de dépenses en €		Sources de financement en €		
Intitulé	Montant prévu	Source de financement	Montant	%
		Fonds européen		
		État		
		Conseil régional		
		Conseil général		
		Autres organismes publics		
		Autres organismes privés		
		Autofinancement/Emprunt		
		Recettes générées (produits de l'action)		
		Contributions en nature		
TOTAL		TOTAL		
HT				
TTC				

Tableau 2

Plan de financement réalisé à la date du contrôle				
Postes de dépenses en €		Sources de financement en €		
Intitulé	Montant réalisé	Source de financement	Montant	%
		Fonds européen		
		État		
		Conseil régional		
		Conseil général		
		Autres organismes publics		
		Autres organismes privés		
		Autofinancement/Emprunt		
		Recettes générées (produits de l'action)		
		Contributions en nature		
TOTAL		TOTAL		
HT				
TTC				

Tableau 3

Plan de financement retenu par les contrôleurs				
Postes de dépenses en €		Sources de financement en €		
Intitulé	Montant réalisé	Source de financement	Montant	%
		Fonds européen		
		État		
		Conseil régional		
		Conseil général		
		Autres organismes publics		
		Autres organismes privés		
		Autofinancement/Emprunt		
		Recettes générées (produits de l'action)		
		Contributions en nature		
TOTAL		TOTAL		
HT				
TTC				

Observations :	
-----------------------	--

Programme	
Fonds	
Objectif	
Programme2007-2013

	oui	non
Inscription de l'opération dans le cadre d'une subvention globale ?		
<i>Si oui, nom du bénéficiaire de la subvention globale</i>		

Service instructeur	
Nom du service :	
Agent(s) rencontré(s) :	

Contrôles antérieurs	Oui	Non
a) L'opération a-t-elle déjà fait l'objet d'un contrôle ?		
L'opération a-t-elle fait l'objet d'un contrôle qualité gestion ?		
Le rapport de contrôle comporte-t-il des observations ?		
L'autorité de gestion a-t-elle donné suite à ces observations ?		
L'opération a-t-elle fait l'objet d'un contrôle qualité certification ?		
Le rapport de contrôle comporte-t-il des observations ?		
L'autorité de gestion a-t-elle donné suite à ces observations ?		

L'opération a-t-elle fait l'objet d'un contrôle d'opération ?		
Si oui : Année sur laquelle a porté ce contrôle :		
Le rapport de contrôle comporte-t-il des observations ?		
L'autorité de gestion a-t-elle donné suite à ces observations ?		
L'opération a-t-elle fait l'objet d'un examen lors d'un audit de la CICC ?		
La CICC a-t-elle demandé des corrections ?		
L'autorité de gestion a-t-elle donné suite ?		
L'opération a-t-elle fait l'objet d'un contrôle communautaire ?		
Le rapport de contrôle comporte-t-il des observations ?		
L'autorité de gestion a-t-elle donné suite à ces observations ?		
b) Quelles ont été les suites réservées à ces contrôles ?		
Les erreurs/irrégularités ont-elles été corrigées de manière satisfaisante ?		
Des erreurs/irrégularités systémiques ont-elles été constatées ?		

Observations :	
-----------------------	--

Conclusions du contrôle			
Piste d'audit	Observations	Réponses du service instructeur	Conclusions des contrôleurs
Demande de subvention ; complétude du dossier			
Instruction			
Programmation			
Acte attributif de subvention ou équivalent			
CSF Visite sur place Paiement			
PRESAGE : Complétude Fiabilité des données financières			
Réglementation (marchés publics, aides d'État, régimes notifiés, environnement...)			
Propositions de suites financières à donner			
Propositions d'amélioration des procédures de la piste d'audit			

**Propositions de suites à donner sur l'opération
n° PRESAGE XXX**

Tableau 6

Corrections financières proposées (année de référence et autres années) – en €	
Dépenses totales éligibles retenues par le contrôle	
Dépenses certifiées à la Commission européenne	
Dépenses irrégulières à retirer de PRESAGE	
Montant fonds européen dû suite au contrôle	
Montant fonds européen versé à la date du contrôle	
Montant fonds européen versé à tort et à récupérer	
Corrections sur cofinancements nationaux*	

	oui	non
Réfaction sur solde :		
Ordre de reversement sur fonds européens :		
Si oui, montant de l'OR :		
	oui	non
OR sur les cofinancements nationaux*		
Si oui, montant de l'OR :		

* Le point définitif sur les cofinancements ne peut être effectué que lorsque l'opération contrôlée est effectivement terminée

Autres suites éventuelles (par exemple, suite judiciaire) :

Date de communication d'irrégularité à l'OLAF (si irrégularité et préjudice en montant fonds structurel supérieur à 10 000 €) :

Date et signature des personnes ayant effectué le contrôle :

A....., le

1. Demande de subvention

Le dossier comporte-t-il les pièces suivantes ?	Date	Commentaires (exemples)
Demande de subvention		<i>Utilisation du document type</i>
Avis d'enregistrement		<i>Concordance avec PRESAGE</i>
Accusé de réception du dossier complet		<i>Délais/concordance avec PRESAGE</i>
Lettre d'intention, arrêté ou convention des cofinanceurs publics et/ou privés autres que l'autofinancement prévoyant leur participation financière au projet (au stade de l'instruction ou de la programmation)		

2. Instruction

Services	Rapport ou avis	Présence dans le dossier	Commentaires (réserves, levée des réserves, saisie dans PRESAGE)
Service instructeur			
Services consultés <i>(préciser lesquels)</i>			
Synthèse des avis			

	Oui	Non	Sans objet
Lorsque le bénéficiaire est l'autorité de gestion ou l'organisme intermédiaire, la séparation des fonctions entre bénéficiaire et service instructeur est-elle effective ?			

Rapport d'instruction

L'instruction a-t-elle été formalisée dans un rapport ? au dossier	Oui	Non
Ou dans PRESAGE		

Le rapport d'instruction contient-il les informations suivantes ?

<i>Éligibilité du projet</i>	Oui	Non
Éligibilité du bénéficiaire ultime		
Éligibilité de l'opération		

<i>Éligibilité des dépenses</i>	Oui	Non
Éligibilité des dépenses au regard du décret n° 2007-1303		
Éligibilité des dépenses au regard du PO		

Éligibilité des dépenses au regard des critères de sélection fixés par le comité de suivi (généralement formalisées dans le DOMO)		
---	--	--

<i>Analyse économique et financière</i>	Oui	Non
Opportunité et faisabilité de l'opération		
Capacité financière du bénéficiaire		
Capacité du bénéficiaire en termes de suivi physico-financier		
Équilibre du plan de financement		
Définition de l'assiette éligible		
Définition des ressources		
Vérification que l'opération n'a pas été déjà subventionnée		
Vérification des clés d'affectation prévues aux dépenses directes		
Vérification des clés d'affectation prévues aux dépenses indirectes		
Vérification des taux (taux maximum d'aides publiques, taux d'intervention, aides d'État)		
Des indicateurs en termes d'objectifs ont-ils été prévus ?		

<i>Analyse économique et financière</i>	Oui	Non	Sans objet
Identification des recettes générées par le projet			

<i>Analyse de la légalité</i>	Oui	Non	Sans objet
Régularité des décisions autorisant la demande (compétence juridique du demandeur, délibération de l'organisme autorisant son représentant à présenter un dossier de demande)			
Calendrier de réalisation de l'opération			
Outre-mer : vérification de la défiscalisation			
Respect des règles de cumul des aides publiques			
Respect des règles relatives aux aides d'État			
Vérification du respect des procédures administratives			

Observations :	
-----------------------	--

Vérification de l'éligibilité par les contrôleurs			
	Oui	Non	Sans objet
Éligibilité par rapport à l'axe et à la mesure choisie			
Éligibilité du bénéficiaire (PO et DOMO)			
Éligibilité par rapport aux règles générales du fonds concerné :			
Les dépenses prévues sont-elles toutes éligibles ?			
La prise en compte des contributions en nature est-elle conforme à la réglementation ?			
L'opération génère-t-elle des recettes ?			

Les modalités de prise en compte des recettes sont-elles précisées ?			
Dans le cas du FEDER, ont-elles été retirées pour calculer les dépenses éligibles ?			
Le taux retenu pour les coûts indirects forfaitaires est-il justifié ?			
Y-a-t-il des travaux à réaliser pour son propre compte par le bénéficiaire ?			
L'estimation de ces travaux est-elle établie selon un barème légal ou selon une méthode clairement explicitée ?			
Le plan de financement respecte-t-il les plafonds d'aides publiques (notamment si l'État français participe à l'opération) ?			
Le taux d'intervention est-il conforme :			
- aux dispositions du PO ?			
- du DOMO ?			
- à la réglementation sur les aides d'État ?			

Observations :	
-----------------------	--

Vérification de la légalité de l'opération par les contrôleurs	Oui	Non
Ceux-ci ont-ils fait l'objet d'une vérification au titre du contrôle de légalité ?		
Présence d'une fiche navette avec le contrôle de légalité au dossier ?		
Le ou les marchés publics passés avant la programmation du dossier ont-ils fait l'objet d'une vérification par le service instructeur ?		
Vérification des marchés publics par les contrôleurs :		
Choix de la procédure de publicité et de mise en concurrence conforme aux prescriptions du CMP (en fonction des seuils)		
Description suffisante par le pouvoir adjudicateur du produit ou/et de la prestation attendus (cahier des charges)		
Elaboration et communication aux candidats d'une grille d'évaluation des offres (critères et pondération)		
Respect des étapes nécessaires pour la sélection des offres (compte rendu de CAO, rapport de présentation de la passation du marché, acte d'engagement)		
En cas d'avenant ou de décision de poursuivre, absence de bouleversement de l'économie du marché ou de modification de son objet		

Observations :	
-----------------------	--

Instruments d'ingénierie financière	Oui	Non
L'opération comprend des contributions visant à soutenir des instruments relevant de l'ingénierie financière au profit des entreprises, et principalement des petites et moyennes entreprises (fonds de capital à risque, de garantie et de prêts, fonds de développement urbain durable)		
Existence d'un plan d'activité (article 43 § 2 du règlement n°1828/2006)		
Le plan d'activité est-il conforme au règlement ?		

3. Programmation

	date	Avis /motif	Observations
Passage en comité technique			
Passage en comité de programmation			
Le cas échéant, reprogrammation(s)			

4. Acte attributif de subvention

Date de l'acte attributif : _____

Forme de l'acte attributif	Oui	Non	Sans objet
Convention ?			
Arrêté ?			
Autre (cas du gestionnaire/bénéficiaire) ?			
Utilisation d'un document-type ?			
En cas de non utilisation du document type, l'acte attributif comporte-t-il les clauses de respect des politiques communautaires ?			
Existe-t-il un ou plusieurs avenants à la convention ?			
<i>Si oui, dates et nature des modifications</i>			

Observations : _____

Montant de la subvention	€
Taux	%
Assiette éligible retenue	€
	HT <input type="checkbox"/> TTC <input type="checkbox"/>

Observations	
---------------------	--

Annexes techniques et financières		
Sont-elles suffisamment précises et complètes quant à la description de l'opération ?	Oui	Non
Description et modalités de réalisation de l'opération (calendrier, nature des travaux, études...)		
Indicateurs et priorités		

Les annexes financières sont-elles en cohérence avec :			
	Oui	Non	Sans objet
- l'objet de la subvention ?			
- le plan de financement :			
▪ <i>Nature et coûts détaillés par poste de dépenses ?</i>			
▪ <i>Si prise en compte de coûts internes (dépenses de personnels, de frais généraux), les modalités de détermination et de calcul et le mode de justification des dépenses sont-ils bien clairs et pertinents ?</i>			
▪ <i>Mise en œuvre, le cas échéant, de la clause « déclaration forfaitaire des coûts indirects » ?</i>			
▪ <i>Pour le FEDER, retrait des recettes de l'assiette éligible ?</i>			
▪ <i>Le cas échéant, méthode de proratisation. Cette méthode a-t-elle été formalisée dans un document annexée à l'acte attributif ?</i>			

Observations	
---------------------	--

5. Réalisation

5.1 Réalisation physique	Oui	Non
Les indicateurs prévus ont-ils été réalisés (ex : nombre d'heures, nombre de participants,...)		

5.2 Réalisation financière

Avances et acomptes	Oui	Non
Une avance de la subvention a-t-elle été versée ?		
Un ou des acomptes ont-ils été versés ?		

Dépenses effectuées par le bénéficiaire (en €)	
Dépenses totales déclarées par le bénéficiaire (bilan du bénéficiaire final)	
Dépenses certifiées à la Commission européenne au titre de l'année de référence	
Dépenses totales des autres années	

Sources de financement*	Montant programmé	Montant engagé	Paiements
	(€)	(€)	(€)
Fonds européen			
État			
CR			
CG			
Autre public			
Autre			
Autofinancement			
TOTAL			

* La réalisation des cofinancements ne peut être appréciée que si l'opération est terminée.

Vérification du taux maximum d'aide publique autorisé (si l'opération est terminée)				
Montant des dépenses subventionnables réalisées (€)	Montant des aides publiques versées s'y rapportant (€)	Taux prévu par l'acte attributif	Taux d'aide publique réalisé	Taux maximum d'aide publique autorisé
		%	%	%

Outre-mer : vérification des procédures de défiscalisation (prise en compte pour le calcul du taux d'aide publique).

Certificats de contrôle du service fait	
Service(s) contrôleur(s) :	

Vérification de la séparation des fonctions lorsque l'opération est mise en œuvre par l'autorité de gestion ou l'organisme intermédiaire			
	Oui	Non	Sans objet
La séparation des fonctions est-elle effective ?			

Utilisation du certificat-type	Oui	Non	Sans objet
Modèle national PRESAGE ?			
Autre document ?			
Dans ce dernier cas, qualité suffisante du document-type ?			

Observations	
---------------------	--

Représentativité du contrôle (si contrôle sur pièces non exhaustif)	Oui	Non	Sans objet
Le service qui a effectué le CSF a-t-il utilisé une méthode d'échantillonnage pour le contrôle des pièces justificatives ?			
Si oui, cette méthode est-elle satisfaisante ?			

Observations	
---------------------	--

Transmission à l'AC	Oui	Non
Le CSF a-t-il fait l'objet d'un envoi à l'autorité de certification ?		

Observations	
---------------------	--

Contrôles de service fait pour les dépenses certifiées à la Commission au titre de l'année de référence				
CSF (date)	Montants de dépenses retenues	Montant de dépenses écartées	Motifs de rejet de certaines dépenses	Montant de subvention européenne retenu
	(€)	(€)		(€)

Contrôles de service fait pour les dépenses des autres années				
CSF (date)	Montants de dépenses retenues	Montant de dépenses écartées	Motifs de rejet de certaines dépenses	Montant de subvention européenne retenu
	(€)	(€)		(€)

Analyse par poste de dépenses	Oui	Non
Les dépenses retenues par poste de dépenses sont-elles concordantes avec les dépenses programmées ?		
Vérification le cas échéant des clés d'affectation appliquées aux dépenses directes		
Vérification le cas échéant des clés de répartition appliquées aux dépenses indirectes		

<i>Si non, quels sont les écarts constatés par poste et quelles conclusions ont été tirées par le service effectuant le CSF ?</i>	
---	--

Versement des cofinancements (uniquement si CSF de solde)	Oui	Non	Sans objet
Vérification du versement des cofinancements			
Vérification du respect du taux maximum d'aides publiques			
Y a-t-il eu sous-réalisation ?			
<i>Si oui, quel mode de calcul a été utilisé pour déterminer la subvention européenne et les subventions publiques et éviter un surfinancement ?</i>			

Retenues de garantie	Oui	Non	Sans objet
Y a-t-il eu des retenues de garantie ?			
<i>Si oui les retenues de garantie non encore libérées ont-elles bien été écartées des dépenses certifiées à la commission ?</i>			

Visite sur place	Oui	Non	Sans objet
L'opération a-t-elle fait l'objet d'une visite sur place ?			
Si oui :			
Visite effectuée en cours d'exécution ⁷ ?			
Lors du paiement du solde ?			
L'opération faisait-elle partie de l'échantillon des visites programmées ?			
Au titre de risques particuliers identifiés ?			
Si oui, le ou lesquels ? :			
Utilisation d'un rapport de visite type ?			
Présence du rapport de visite dans le dossier ?			
Rapport de visite dans le memo PRESAGE ?			
Cohérence entre le contrôle sur pièces et la visite sur place ?			

Observations	
---------------------	--

Vérifications annexes	Oui	Non
Dans le cas de marchés publics ⁸ attachés à l'opération, le service qui a effectué le CSF a-t-il vérifié la conformité de l'exécution à la réglementation des marchés publics ?		
Ceux-ci ont-ils fait l'objet d'une vérification au titre du contrôle de légalité ?		
Présence d'une fiche navette avec le contrôle de légalité au dossier ?		

⁷ Pour le FSE, la visite doit s'être déroulée en cours d'exécution.

⁸ Les conditions de passation des marchés publics doivent être contrôlées même dans le cas où ceux-ci ont été lancés antérieurement à l'année de référence.

Vérification du ou des marchés par les contrôleurs :		
Choix de la procédure de publicité et de mise en concurrence conforme aux prescriptions du CMP (en fonction des seuils)		
Description suffisante par le pouvoir adjudicateur du produit ou/et de la prestation attendus (cahier des charges)		
Elaboration et communication aux candidats d'une grille d'évaluation des offres (critères et pondération)		
Respect des étapes nécessaires pour la sélection des offres (compte rendu de CAO, rapport de présentation de la passation du marché, acte d'engagement)		
En cas d'avenant ou de décision de poursuivre, absence de bouleversement de l'économie du marché ou de modification de son objet		

Observations	
---------------------	--

6. Vérifications PRESAGE

Renseignement des modules PRESAGE	Oui	Non	Sans objet
Identification de l'opération et du bénéficiaire			
Plan de financement programmé			
Factures justifiées par le bénéficiaire (vérification de cohérence entre saisie dans PRESAGE et pièces au dossier)			
Engagement et mandatement de la subvention			
Engagement et mandatement des cofinancements			
Suivi des indicateurs			
CSF			

Observations	
---------------------	--

CONTRÔLE AUPRES DU BENEFICIAIRE

Identification de l'opération contrôlée

Numéro PRESAGE :	
Numéro local :	
Année de référence de la tranche contrôlée :	

Identification du bénéficiaire

Nom	
Adresse	

Statut	oui	non
Personne morale de droit public		
Personne morale de droit privé		
<i>Si oui, détailler : PME, entreprise individuelle, société, association...</i>		
Personne physique		

Nom et qualité de la (des) personne(s) rencontrée(s) et date (s) du contrôle :

--

Caractéristiques de l'opération

Intitulé	
Localisation	
Date de programmation de l'opération ⁹	
Période prévue de réalisation de l'opération	
Objet de l'opération	

Références financières de la convention

Coût total	
Assiette éligible retenue	
Montant de la subvention accordée	
Taux de fonds européen accordé	
Montant d'aides publiques	
Taux d'aides publiques nationales	

	oui	non
Paiement alternatif		
Opération soldée		

⁹ Cette date est celle du comité de programmation initial.

Tableau 1

Budget et plan de financement de l'acte attributif ou du dernier avenant				
Postes de dépenses en €		Sources de financement en €		
Intitulé	Montant prévu	Source de financement	Montant	%
		Fonds européen		
		État		
		Conseil régional		
		Conseil général		
		Autres organismes publics		
		Autres organismes privés		
		Autofinancement/Emprunt		
		Recettes générées (produits de l'actions)		
		Contributions en nature		
TOTAL		TOTAL		
HT				
TTC				

Tableau 2

Plan de financement réalisé à la date du contrôle				
Postes de dépenses en €		Sources de financement en €		
Intitulé	Montant réalisé	Source de financement	Montant	%
		Fonds européen		
		État		
		Conseil régional		
		Conseil général		
		Autres organismes publics		
		Autres organismes privés		
		Autofinancement/Emprunt		
		Recettes générées (produits de l'action)		
		Contributions en nature		
TOTAL		TOTAL		
HT				
TTC				

Observations :	
-----------------------	--

Tableau 3

Plan de financement retenu par les contrôleurs				
Postes de dépenses en €		Sources de financement en €		
Intitulé	Montant réalisé	Source de financement	Montant	%
		Fonds européen		
		État		
		Conseil régional		
		Conseil général		
		Autres organismes publics		
		Autres organismes privés		
		Autofinancement/Emprunt		
		Recettes générées (produits de l'action)		
		Contributions en nature		
TOTAL		TOTAL		
HT				
TTC				

Observations :	
-----------------------	--

Programme	
Fonds	
Objectif	
Programme2007-2013

	oui	non
Inscription de l'opération dans le cadre d'une subvention globale?		
<i>Si oui, nom du bénéficiaire de la subvention globale</i>		

Personne (s) rencontrée (s) :	
Nom	Fonction

Conclusions du contrôle

Contrôle de la réalisation	Observations	Synthèse des réponses du bénéficiaire	Conclusions
Exécution de l'opération : réalisation physique			
Vérification de la gestion comptable (comptabilité absente, insuffisante, irrégulière, etc.)			
Absence de double financement			
Respect de la réglementation (marchés publics, régimes d'aide,...)			
Publicité			

Tableau 4

Conclusion sur les dépenses éligibles totales pour l'année de référence :			
Pour l'année de référence	Montant (€)	Réponses du bénéficiaire	Conclusions
Dépenses de l'opération éligibles retenues par le contrôle			
Dépenses contrôlées (a)			
Dépenses inéligibles (b)			
Recettes à déduire (c)			
Dépenses réintégrées* (d)			
Dépenses éligibles retenues par le contrôle (= a - b - c + d)			
Dépenses retenues par les CSF			
Fonds européen dû, selon le contrôle			

*Par exemple : dépenses écartées à tort ou non examinées lors du CSF ou dépenses écrêtées.

Tableau 5

Conclusion sur les dépenses éligibles totales pour les autres années¹⁰ (€):			
Pour les autres années	Montant	Réponses du bénéficiaire	Conclusions
Dépenses de l'opération certifiées à la Commission européenne			
Dépenses contrôlées (a)			
Dépenses inéligibles (b)			
Recettes à déduire (c)			
Dépenses réintégrées* (d)			
Dépenses éligibles retenues par le contrôle (= a - b - c + d)			
Dépenses retenues par les CSF			
Fonds européen dû, selon le contrôle			

*Par exemple : dépenses écartées à tort ou non examinées lors du CSF ou dépenses écrêtées.

¹⁰ Voir vade mecum.

**Propositions de suites à donner sur l'opération
n° PRESAGE XXX**

Tableau 6

Corrections financières proposées (année de référence et autres années) – en €	
Dépenses totales éligibles retenues par le contrôle	
Dépenses certifiées à la Commission européenne	
Dépenses irrégulières à retirer de PRESAGE	
Montant fonds européen dû suite au contrôle	
Montant fonds européen versé à la date du contrôle	
Montant fonds européen versé à tort et à récupérer	
Corrections sur cofinancements nationaux*	

	oui	non
Réfaction sur solde :		
Ordre de reversement sur fonds européens :		
Si oui, montant de l'OR :		
	oui	non
OR sur les cofinancements nationaux*		
Si oui, montant de l'OR :		

* Le point définitif sur les cofinancements ne peut être effectué que lorsque l'opération contrôlée est effectivement terminée

Autres suites éventuelles (par exemple, suite judiciaire) :

Date et signature des personnes ayant effectué le contrôle :

A....., le

Nom et qualité de la (des) personne(s) rencontrée(s)

1. Conformité de l'exécution de l'opération			
Contrôle de la réalisation	Constats ou observations	Réponses du bénéficiaire	Conclusions
Par rapport à la convention et aux annexes techniques et financières			
Respect du calendrier prévisionnel			
Conformité physique de la réalisation			
Existence d'un rapport, d'une étude, d'un bilan d'exécution, opérations immatérielles)			
Appréciation du coût réalisé/coût prévu			

En cas de sous-réalisation, quel mode de calcul a été utilisé pour calculer la subvention fonds européen et les subventions publiques pour éviter tout surfinancement ?			
Publicité du financement UE			
Appréciation de la publicité par rapport aux articles 2 à 10 du règlement 1828/2006			
Respect des politiques communautaires (marchés publics, régimes d'aide) et priorités (égalité homme femme, environnement, urbanisme...)			

2. Vérification de la qualité de la gestion comptable

	Oui	Non	Sans objet
Traçabilité des dépenses de l'opération			
Comptabilité séparée			
Codification comptable avec enlissement extra comptable des pièces justificatives			

Observations	
---------------------	--

3. Vérification des dépenses

	Oui	Non
Respect de la période d'éligibilité des dépenses		
Pour le FSE : éligibilité des publics		

Justificatifs présentés au paiement

Les pièces comptables ont-elles été conservées par le bénéficiaire ?		
Sont-elles archivées dans un même lieu ?		
<i>Les justificatifs sont-ils réunis par :</i>		
Poste de dépense :		
Année civile de dépense :		
Les pièces produites au SI sont-elles bien retracées en comptabilité ?		
Correspondance entre le montant et la nature des dépenses présentées au CSF et celui présenté au contrôle		
Si la correspondance ne peut être établie, expliquer : introduction de nouvelles dépenses ou substitution de dépenses.		
Lors du contrôle, les dépenses ont-elles été réconciliées avec la comptabilité de l'exercice ?		
Les vérifications opérées dans la comptabilité du bénéficiaire ont-elles permis de corroborer les résultats des contrôles opérés chez le SI en ce qui concerne le caractère probant des pièces ?		
Toutes les dépenses sont-elles imputables à un des postes de dépenses prévus ?		
La ventilation des dépenses par poste est-elle justifiée ?		

Le paiement des dépenses est-il justifié par des factures acquittées (par les fournisseurs)		
ou des pièces de valeur probante équivalente :		

<i>bénéficiaire privé :</i>			
	Oui	Non	Sans objet
factures certifiées payées par un commissaire aux comptes ou un expert comptable			
factures accompagnées d'un état récapitulatif certifié par un commissaire aux comptes ou un expert comptable			
factures accompagnées de relevé(s) de compte bancaire faisant apparaître les débits correspondants			
<i>bénéficiaire public :</i>			
copie des factures et une attestation de paiement délivrée par le comptable public			

Prise en compte des coûts internes : vérification / annexe de l'axe attributif			
	Oui	Non	Sans objet
Pour le FSE, recours à l'article 11 du règlement FSE ou clé de répartition ?			
<i>Coûts directs et dépenses de personnel :</i>			
sont-ils conformes à l'objet de la subvention ?			
les personnels sont-ils identifiés nominativement ?			
quels sont les justificatifs présentés ?			
en cas d'affectation partielle de personnel, l'organisme tient-il des fiches analytiques d'emploi du temps ?			
<i>Frais généraux :</i>			
nature des justificatifs présentés :			
description de la méthode utilisée pour leur prise en compte (prorata, clé de répartition...)			
expliquer le cas échéant les méthodes de prise en compte partielle d'une facture			

Observations	
---------------------	--

Prise en compte des recettes	Oui	Non	Sans objet
Le traitement des recettes est-il conforme (application article 55 du règlement 1083/2006 modifié pour les opérations dont la dépense totale est supérieure à 1 M€ ; prise en compte au titre de l'autofinancement en dessous de ce seuil et vérification lors du CSF)			

Dépenses réintégrées dans les dépenses totales éligibles par les contrôleurs au titre de l'année de référence		
Nature	Montant (€)	Motif de la réintégration
Total		
Observations :		

Dépenses réintégrées dans les dépenses totales éligibles par les contrôleurs au titre des autres années		
Nature	Montant (€)	Motif de la réintégration
Total		
Observations :		

4. Vérification des sources de financement

Si l'opération est soldée :	Oui	Non	Sans objet
L'ensemble des subventions perçues par le bénéficiaire pour l'opération contrôlée ont-elles bien été déclarées et prises en compte ?			
Observations :			

	Oui	Non	Sans objet
Vérification de l'encaissement des subventions ?			
Les subventions sont-elles conformes au plan de financement conventionné ?			

Sources de financement	Montant programmé	Montant réalisé

Montant des dépenses éligibles réalisées	Montant des financements s'y rapportant	Taux de financement in fine
		%

	Oui	Non	Sans objet
Ces financements entraînent-ils un surfinancement ?			
Si oui de quel montant ?			

Observations :	
-----------------------	--

5. Autres vérifications

<i>Vérification de la conformité aux régimes d'aides</i>	Oui	Non	Sans objet
Le bénéficiaire est-il soumis à la mise à concurrence ?			
Si oui, texte de référence :			
<i>Respect de la procédure des marchés publics</i>	Oui	Non	Sans objet
Vérification de l'ensemble des marchés			
Si cela n'est pas le cas, indiquer les marchés vérifiés :			
Choix de la procédure			
Délibération de lancement de la procédure			
Avis d'appel public à concurrence			
Commission d'appel d'offre (composition, compte rendu)			
Avis d'attribution			
Acte d'engagement			
Avenants éventuels			
<i>Urbanisme et environnement</i>	Oui	Non	Sans objet
Les règles concernant la protection de l'environnement ont-elles été respectées ?			
Comment ?			
Permis de construire :			
Déclaration ou autorisation relative aux installations classées pour l'environnement :			
Certificat de conformité si l'opération est achevée :			
Les buts des indicateurs choisis (convention) ont-ils été atteints ?			
Egalité homme/femme :			